

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 juin 2014**

L'An deux mille quatorze, le 20 juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents: Stéphane AGUETTAZ, Didier BAIDO (par procuration à R. BILLIET), Raymond BILLIET, David BOUVET, Cécile CORNILLAT, Alexandre DALLA-MUTTA, Germaine DÉNARIÉ, Arnaud DEVIN, Annie DHÉNIN, Philippe FANTIN, Daniel MICLO, Patricia VILLARD, Nadège VILLIERMET

Était absent: Philippe ROEA (excusé)

**ORDRE DU JOUR:**

- ✓ Elections des délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales de septembre
- ✓ Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : modalités de versement
- ✓ Subvention exceptionnelle au SIVU Assainissement pour 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018
- ✓ Subvention aux associations
- ✓ Modification simplifiée du règlement du POS : ajustement de l'article UE2
- ✓ Réserve foncière
- ✓ Plage de dépôt du 2<sup>ème</sup> Berre
- ✓ Divers

-----

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion : 29 avril 2014  
Désignation d'un secrétaire de séance : David BOUVET

**1- Elections des délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales de septembre :**  
*Daniel MICLO était absent au moment des élections*

Election des délégués :

Les candidatures enregistrées :

M. AGUETTAZ René  
M. BOUVET David  
M. FANTIN Philippe

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-	Nombre de bulletins :	13
-	Bulletins blancs ou nuls :	0
-	Suffrages exprimés :	13
-	Majorité absolue :	7

Ont obtenu :

M. AGUETTAZ René	:	13 voix
M. BOUVET David	:	13 voix
M. FANTIN Philippe	:	13 voix

**MM AGUETTAZ René, BOUVET David et FANTIN Philippe ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.**

Election des suppléants :

Les candidatures enregistrées :

M. BILLIET Raymond

Mme DÉNARIÉ Germaine

Mme VILLARD Patricia

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. BILLIET Raymond : 13 voix

Mme DÉNARIÉ Germaine : 13 voix

Mme VILLARD Patricia : 13 voix

**M. BILLIET, MMES DÉNARIÉ et VILLARD ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.**

**2- Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : modalités de versement :**

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) se substitue aux communes pour collecter et contrôler la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE). Le SDES s'est engagé à reverser cette TCCFE aux communes à hauteur du seuil maximal. Pour permettre aux communes de percevoir la TCCEF, une délibération est nécessaire.

**Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement par le SDES de la TCCFE à hauteur du seuil maximal, à la commune.**

**3- Subvention exceptionnelle au SIVU Assainissement pour 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 :**

**Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 31 512 € pour 2014 et 2015, compte tenu des difficultés financières du SIVU Assainissement. Cette subvention sera diminuée pour 2016, 2017 et 2018.**

La partie SPANC (non collectif) est transférée depuis le mois d'avril à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

La partie « assainissement collectif » pourrait être transférée dans les mois à venir à la CCCS.

**4- Subvention aux associations :**

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations**

ASSOCIATIONS	Montant subvention
AMICALE BOULES	400 €
ENSEMBLE VOCAL INTERLUDE	200 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE CHAMOUX	200 €
ASS. PARENTS D'ELEVE ECOLE ELEMENT.	500 €
SOU ECOLE MATERNELLE	400 €
HAND BALL CLUB	300 €
CCM VOL LIBRE « LES PIEDS TENDRES »	300 €
A.I.D.A.P.I	200 €
CHAMOUX CULTURE ANIMATION	300 €
BASKET CLUB	300 €
HARMONIE D'ALBERTVILLE	200 €
DDEN	100 €
ECOLE DE MUSIQUE AIGUEBELLE	100 €

**5- Modification simplifiée du règlement du POS : ajustement de l'article UE2 :**

Il y a lieu d'adapter l'article 2 du règlement de la zone UE, pour assouplir les conditions de réalisation des exhaussements et affouillements, qui sont aujourd'hui interdits sauf s'ils sont indispensables à la construction. Cette notion de construction étant très restrictives, il s'agit de les autoriser également s'ils sont liés à des activités existantes.

Une mise à disposition du dossier au public est nécessaire, pour une durée d'un mois

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer la modification simplifiée du règlement du POS pour l'article UE2. Dit que le dossier sera mis à la disposition du public pendant 1 mois du 7 juillet au 8 août 2014.**

**6- Réserve foncière :**

Le Maire fait part d'un courrier d'un administré souhaitant vendre sa parcelle située dans le centre de CHAMOUX SUR GELON.

Le Maire précise que cette parcelle permettrait à la commune d'avoir une réserve foncière.

Un courrier du Conseil Général, soutenu par le Conseiller Général Alexandre DALLA-MUTTA, indique qu'une aide du Département est possible, afin d'inciter les collectivités locales à constituer des réserves foncières.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir cette parcelle et autorise le Maire à effectuer les formalités nécessaires à la constitution du dossier d'aide.**

**7- Plage de dépôt du 2<sup>ème</sup> Berre :**

La commission « travaux » réunie le 13 mai a opté pour la réalisation d'une plage de dépôt avec un dimensionnement et une conception de l'ouvrage permettant une augmentation ultérieure de la plage de 500 à 1 800 m<sup>3</sup>. Les services de RTM contactés, ont fait passer un avenant à la convention de maîtrise d'œuvre en cours.

Le Maire dans le cadre de sa délégation permanente a signé cet avenant.

**DIVERS :**

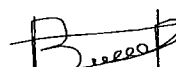
- **Festivités estivales :**

- 21 juin : Concert ensemble vocal « interlude »
- 27 juin : Concert de l'Harmonie Municipale d'Albertville à 20 H 30 en l'église
- 14 juillet : Cérémonie le samedi 12 juillet au Monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur dans la salle sous la mairie
- 18, 19 et 20 juillet : Vogue – repas dansant le vendredi soir, fête foraine, bal et feu d'artifice le samedi soir, vin d'honneur dimanche à 11 H
- 10 août : course cycliste. Prévoir des signaleurs
- Septembre : journées du Patrimoine

- Le conseil municipal prend acte de la démission de Philippe ROÉA de son mandat de conseiller.
- Projet de skate park : une réunion de la commission « jeunesse et sports » est à prévoir, pour finaliser le projet.
- Annie DHÉNIN rappelle que la sécurisation des objets religieux est en cours, notamment la demande de devis pour la réalisation de vitrines. Les dossiers pour le concours Nucléart (aide à la restauration) ont été transmis.
- Information sur la mise en place à la rentrée de septembre de la réforme des rythmes scolaires
- Alexandre DALLA-MUTTA fait un bref rappel sur la mise en accessibilité des immeubles communaux.
- Les travaux de sécurisation des conteneurs « ordures ménagères » continuent et devraient être terminés pour fin 2014.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 24 juin 2014

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

